

**Que vous souhaitiez postuler à une formation diplômante ou simplement obtenir votre visa étudiant après avoir été admis à un programme diplômant, d'échange ou d'études à l'étranger, vous n'avez besoin d'utiliser qu'une seule plateforme : « Etudes en France »**

**Des questions? Contactez-nous directement dans votre bureau Campus France :**  
[Recherche par géolocalisation | Campus France](#)

## **Comment demander un VISA pour étudier en France ?**

**Une fois que vous aurez été accepté dans un cursus diplômant, un programme d'échange ou un cours intensif de langue française, votre établissement d'accueil en France vous enverra une lettre d'acceptation/d'admission. Une fois que vous l'avez reçu, vous pouvez commencer la procédure de demande de visa.**

## **Quel visa dois-je demander ?**

**Si votre séjour dure plus de 3 mois (90 jours), vous aurez besoin d'un visa.** Les citoyens britanniques sont autorisés à séjourner en France sans visa jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours. Si vous n'êtes pas citoyen britannique, utilisez notre [assistant de visa](#) pour voir si vous en avez besoin. **Si vous êtes citoyen de l'UE ou français, vous n'avez pas besoin de visa.**

Un visa étudiant de long séjour (**VLS-TS**) est obligatoire si vous correspondez à l'une des catégories suivantes :

- J'ai été accepté dans un **programme d'études** en France.
- Je fais un **doctorat sans contrat de travail** ;
- J'ai été accepté dans un **cours intensif de français (programmes FLE)** ;
- Je suis en stage d'études (**échange, double diplôme, études à l'étranger**) pour un semestre ou un an ;
  - Si vous effectuez également un stage en plus de votre stage, téléchargez votre convention de stage au cours de la procédure ;
  - Si vous n'effectuez qu'un stage, vous devez demander un [visa étudiant stagiaire](#) (vous n'avez pas besoin de suivre le processus Etudes en France).

Même si vous êtes censé rester plus d'un an,  **votre premier visa étudiant ne durera que pour la durée de votre première année d'études**. Ensuite, vous pouvez demander une carte de séjour étudiant temporaire (valable 1 an) ou une carte de séjour étudiant pluriannuelle (valable de 2 à 4 ans). Vous êtes soumis à des besoins en ressources. Dans certains cas, le permis de séjour peut être délivré automatiquement. Pour plus d'informations, consultez la page [Comment renouveler son titre de séjour ?](#)

## Documents et procédure

Pour demander un visa, vous aurez besoin de :

1. **Passeport** (Valable pour la durée de la mobilité + 3 mois)
2. **Photographie d'identité**
3. **CV + Diplôme ou Preuve d'inscription** (Tout document nous permettant de revoir votre parcours académique)
4. **Lettre d'admission** de votre établissement français (et une fois examinée par Campus France, le **Certificat EEF**)
5. (À partir de l'étape 2) **Justificatif d'hébergement** (au moins les trois premières semaines de séjour) : Réservation d'hôtel, contrat de location, déclaration sur l'honneur/engagement de l'hôte.
6. (Dès l'étape 2) **Preuve des moyens financiers de prise en charge** (615€ x le nombre de mois de votre visa) : Relevés bancaires, Preuve de bourse (le cas échéant), Lettre du parrain avec pièce d'identité et pièces justificatives (le cas échéant), Preuve de couverture d'assurance maladie.

La procédure est divisée en 3 étapes :

**Si vous êtes originaire de l'un des 70 pays suivants, vous devez suivre la procédure Etudes En France :**

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Si ce n'est pas le cas, vous devez tout faire, sauf les étapes 1 et 2

**ÉTAPE 1**

Inscrivez-vous sur la plateforme « [Etudes en France](#) » et suivez la **procédure « VISA »**. Si vous avez postulé à un programme sur Etudes en France, utilisez le même compte.

Tarif : **110 £** sauf si :

1. vous bénéficiez d'une bourse Erasmus+ ou d'une bourse de l'État français (**exonérée**),
2. si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou international (**dispensé**),
3. si vous participez au programme Taith (**exonéré**),
4. si vous participez au programme Turing (**55 £**),
5. si vous avez présenté votre demande avec succès via la procédure de demande EEF (**frais déjà payés**)

Au cours de ce processus, il vous sera demandé d'entrer le nom de votre école : English Path SAS et le lieu : Paris. Notre école n'apparaît pas dans l'annuaire, vous devrez ajouter l'école manuellement en suivant ces étapes.

Les images peuvent ne pas sembler identiques sur la plateforme de votre pays.

1. Sélectionnez « ce n'est pas dans l'annuaire »	2. Entrez les informations	3. Cliquez sur OK et les informations sont enregistrées.
<p><b>Rechercher une formation dans le catalogue</b></p> <p><input type="radio"/> J'ai trouvé ma formation dans le catalogue</p> <p>Année d'entrée :</p> <p>Non renseigné</p> <p><input checked="" type="radio"/> Je n'ai pas trouvé ma formation dans le catalogue</p>	<p>Établissement * :</p> <p>S'il n'est pas présent dans la liste, je saisis son nom et sa localisation (ville) :</p> <p>English Path</p> <p>Ville * :</p> <p>Paris</p>	<p>Établissement d'accueil : <b>English Path - Paris</b></p> <hr/> <p>Plus tard, cela ressemblera</p> <p>Projet d'étude principal  <b>Acceptation reçue en dehors de l'application Etudes en France (Formation Français Langue Etrangère)</b>          English Path SAS          English Path, Paris</p>

## ÉTAPE 2

Remplissez une demande de visa sur la [plateforme France-Visas](#) (voir ci-dessous le type de visa dont vous avez besoin). Il vous sera demandé de fournir votre **numéro EEF, qui est un numéro attribué lors de la procédure « Etudes en France »**. Plus d'informations sur ce processus, y compris les documents nécessaires : [france-visas.gouv.fr](https://france-visas.gouv.fr)

Tarif : **50€** (sauf pour les étudiants Erasmus+)

## ÉTAPE 3

Prenez rendez-vous dans un [centre TLS](#) pour déposer vos données biométriques. Le rendez-vous doit être pris à l'avance, si possible dans la limite des trois mois précédant le programme. Vous remettrez votre passeport au centre TLS, qui l'enverra au Consulat de France, qui le conservera **jusqu'à 3 semaines** avant de vous le renvoyer. Assurez-vous que vous n'avez pas prévu de quitter le pays !

Frais : Peut **varier**

**Assurez-vous de suivre ces étapes dans cet ordre pour éviter tout revers.**